



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 25

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 20 avril 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mr Julien COUSSART ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; M. Damien JACQUEMONT.

Membre absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien MICHEL à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

Membres absents : M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Régis DE MALLMANN

- - - -

OBJET : TARIFS JOURNALIERS AFFÉRENTS A L'HÉBERGEMENT DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX POUR L'EXERCICE 2026

Pour l'exercice budgétaire 2026, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables à la Résidence Autonomie Louise Coucheroux à compter du 1^{er} février 2026 sont fixés par la Métropole de Lyon, toutes taxes comprises, comme suit :

- Studio	30.75 €
- F1 bis	36.93 €

- - - -

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260423-DELIB_2026-25-DE Date de télétransmission : 28/04/2026 Date de réception préfecture : 28/04/2026
--

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2025-3218 du 15 décembre 2025 fixant le taux de progression de l'enveloppe affectée à la tarification des établissements pour personnes âgées applicable pour l'exercice 2026 ;

Vu l'arrêté de la Métropole de Lyon n°2026-01-30-R-0071 « Tarifs journaliers afférents à l'hébergement – Exercice 2026 - Résidence autonomie Louise Coucheroux géré par le CCAS » ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 signé le 22 mars 2022 ;

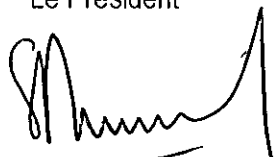
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, par 15 voix pour,

- Atteste que les tarifs journaliers d'hébergement applicables à compter du 1er février 2026 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux sont fixés tels que présentés ci-dessus et applicables jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de la Métropole
- Atteste que les crédits sont inscrits en recette au budget annexe du centre Louise Coucheroux.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 23 avril 2026

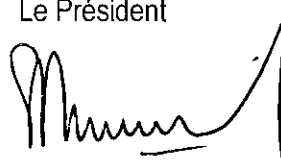
Certifié exécutoire le
Le Président



Sébastien MICHEL

28 AVR. 2026

Le Président



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260423-DELIB_2026-25-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026